



FNEC-FP-FO
CTA de l'académie de Grenoble
15 novembre 2021 :

GRENOBLE, le 15 novembre 2021

Madame la Rectrice,
Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

L'Assemblée nationale a voté, vendredi 5 novembre, la loi prolongeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022. Elle poursuit le régime liberticide permettant au gouvernement d'ordonner des mesures de restrictions parmi lesquelles le passe sanitaire. Le passe sanitaire n'est pas un outil de santé publique, c'est un outil de coercition contre les salariés, notamment les **infirmières et les psychologues de l'Éducation Nationale**.

A ce propos, la **FNEC FP-FO soutient** ces personnels confrontés à l'obligation vaccinale ou au passe sanitaire. Nous exigeons qu'**aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels**.

De même, la FNEC FP-FO a demandé de manière constante le respect du statut et des missions des personnels de l'Éducation nationale. Les personnels de l'Éducation nationale n'ont pas à se substituer aux organismes de santé. Or la loi prévoit que les directeurs d'école et les chefs d'établissement du second degré pourront avoir accès au statut virologique et vaccinal des élèves et aux informations concernant leurs contacts avec des personnes contaminées. Avec notre syndicat des personnels de direction ID-FO nous considérons que ces dispositions n'ont strictement rien à voir avec les missions des personnels et constituent une dérive inquiétante. Nous en demandons le retrait. La **FNEC FP-FO refuse la remise en cause du secret médical, du statut et des missions des personnels au nom de la « situation sanitaire »**.

Ce comité a pour objet de nombreux sujets.

Notre fédération ne reviendra, dans sa déclaration liminaire, que sur le bilan de la rentrée, le régime indemnitaire des personnels bénéficiant de l'IFSE et posera des questions en séance sur les autres sujets.

La **FNEC FP FO** a toujours voté **contre le RIFSEEP**, vrai processus d'individualisation des carrières, dont nous observons maintenant les répercussions par des politiques locales très différentes avec un pouvoir donné aux Recteur-rices des rémunérations pour ces personnels en bénéficiant.

Il s'agit d'une prime au mérite qui fragilise le statut de ces personnels.

Comme ces primes ne sont pas prises en compte pour le calcul des pensions civiles, notre fédération demande que cette indemnité soit annulée et que cette revalorisation soit incluse dans une refonte de la grille indiciaire.

A la revalorisation de l'IFSE, même si nous prenons note qu'elle est substantielle pour certains corps, la **FNEC FP FO oppose également une augmentation de 20.6 % du point d'indice** et demande immédiatement l'extension des 183 euros à tous les Agents de la Fonction Publique d'État.

L'académie de Grenoble a bénéficié d'une augmentation de **25 postes en E.T.P dans les établissements publics du premier degré** alors que le nombre d'élèves a diminué. C'est un **début de rattrapage** des postes supprimés ou non créés depuis de nombreuses années. Certains départements de notre académie voient leur P/E en constante progression mais qui cela demeure insatisfaisant pour notre fédération. C'est pour cette raison que la FNEC FP FO demande une **augmentation massive de postes statutaires** et non attribués à des contractuels, comme c'est le cas cette année scolaire.

En ce qui concerne le second degré, si notre fédération se satisfait d'un solde de créations de 20 structures pour cette rentrée, elle déplore que le taux d'heures supplémentaires à l'année (ou HSA) ait augmenté, et parfois très fortement,

dans tous les types d'établissement sauf en collège. **C'est la conséquence de l'imposition de 2 H.S.A aux enseignants combinée au fait que le point d'indice n'a pas évolué depuis 20 ans.**